

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois juillet deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le vendredi vingt-sept juillet deux mille dix-huit à dix heures.

Le Maire,  
Michel LOUBET

### Ordre du jour :

- Retrait de la commune de Montfa du Syndicat Mixte pour les Réseaux des Ecoles Rurales du Sidobre et Vent d'Autan et intégration au SIVU du Pays du Dadou
- Clôture d'une régie de recette
- Institution d'une régie de recette
- Tarif de la régie de recette

## Séance du Conseil Municipal Du 27 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept juillet à dix heures les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

**Etaient présents :** M. Gérard DOVIGO, M. Michel LOUBET, M. Elie MAZZON, M. Christian RAYNAUD, M. Jean GAUTIER.

**Etait absent :** Mme Sylvie DURAND, M. Christophe CORMARY, M. Bernard MAILLE, Mme Nathalie MEDALLE, excusés.

**Secrétaire de séance :** M. Jean GAUTIER

### **D2018-21 Retrait de la commune de Montfa du Syndicat Mixte pour les Réseaux des Ecoles Rurales du Sidobre et Vent d'Autan et intégration au SIVU du Pays du Dadou**

Considérant la délibération n°2018-12 en date du 9 avril 2018, demandant la sortie du Syndicat Mixte Réseaux des Ecoles Rurales du Sidobre et Vent d'Autan.

Considérant l'ensemble des délibérations des membres du Syndicat Mixte Réseaux des Ecoles Rurales du Sidobre et Vent d'Autan, favorable au retrait de notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de sortir du Syndicat Mixte Réseaux des Ecoles Rurales du Sidobre et Vent d'Autan.
- PRECISE que le montant de la participation sera évalué sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 6 juillet 2018 inclus.

## **COMMUNE DE MONTFA**

**.../... Séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2018 .....(suite).....**

- DONNE mandat à M. Le Président du Syndicat Mixte Réseaux des Ecoles Rurales du Sidobre et Vent d'Autan pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à ce retrait.

### **D2018-22 Clôture d'une régie de recette**

Par délibération n°161 en date du 7 décembre 2001, le conseil municipal a voté la création d'une régie pour l'encaissement des produits suivants :

- Photocopies
- Télécopies
- Relevés de propriété

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que suite à la résiliation de la ligne de fax et qu'au vu du peu de demande en photocopie, il serait nécessaire de clôturer la régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide :  
De clôturer la régie de recette de produits de photocopies, télécopies et relevés de propriété.

SOLLICITE l'appui des services de l'Etat afin de procéder à une évaluation complète des conditions techniques, financières, administratives et institutionnelles de ce retrait.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour engager les démarches et signer toute pièce afférente à ce dossier.

### **D2018-23 Institution d'une régie de recette**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il a constaté des retards importants de paiement des factures de repas de cantine.

Considérant les différents modes de fonctionnement pratiqués dans d'autres communes et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De modifier le fonctionnement de la facturation de la cantine scolaire en mettant en place la vente de ticket de cantine auprès du secrétariat de mairie.
- D'instituer une régie de recette pour l'encaissement des produits des ventes de tickets de cantine scolaire.
- De ne pas modifier le fonctionnement de la facturation des repas concernant les repas adultes.
- Le régisseur et son supplément seront désignés par le Maire après avis du comptable de la commune.
- Le régisseur sera dispensé de verser un cautionnement.
- Le régisseur et son suppléant ne percevront pas d'indemnités.
- Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour la mise en place de cette régie en collaboration avec le comptable de la commune.

.../... Séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2018 .....(suite).....

**D2018-24 Tarif de la régie de recette**

Le conseil municipal ayant délibéré l'institution d'une régie de recette pour l'encaissement des produits de vente de ticket de restauration scolaire, fixe le tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2018 et valable tant qu'une modification éventuelle n'interviendra pas au prix de 3,60€ le ticket.